



Immersion. Selon le journal *El Watan*, la direction du groupe pétrolier algérien Sonatrach aurait eu l'intention de sanctionner les salariés ayant quitté la société publique, le 20 mars, pour participer au mouvement de protestation qui agite le pays. Cette posture pose la délicate question de la dimension politique d'une entreprise. Un aspect que semble d'ailleurs avoir compris le PDG de la compagnie, qui a ultérieurement démenti l'information dans une lettre interne. Car si l'évolution d'une entreprise dépend d'orientations politiques externes, elle génère aussi une modification de son environnement et, de fait, un changement dans la place occupée par les citoyens dans la cité. Ainsi, les interactions entre une entreprise et son milieu peuvent avoir, à plus ou moins brève échéance, des conséquences sur les activités et la cohésion interne de l'entreprise. Ce constat incite de plus en plus de sociétés à afficher publiquement des positions et/ou à offrir à leurs salariés la possibilité de s'investir dans la vie publique.

CONTEXTES

Liberté syndicale, Ethiopie, textile

Les délocalisations dans le textile entretiennent la médiocrité des conditions de travail

Dans le sillage de nouvelles vagues de délocalisations, **l'Ethiopie entend devenir un géant de l'industrie textile** et, pour y parvenir, souhaite notamment s'appuyer sur une main-d'œuvre bon marché ([voir IE](#)). A cet effet, le gouvernement a créé plusieurs parcs industriels – destinés à recevoir les investissements nationaux, mais surtout étrangers – auprès desquels les grandes marques de l'habillement pourront s'approvisionner. Et le mouvement se poursuit. **Mais les salaires y sont très bas** (l'équivalent de un à deux dollars par jour) et nettement au-dessous du minimum vital, **les conditions de travail médiocres, le harcèlement sexuel fréquent et les organisations syndicales ne sont pas les bienvenues**. Entre le 13 et le 15 mars, des milliers de travailleurs du textile et de l'habillement employés dans la zone industrielle de Hawassa, la plus grande actuellement en activité en Ethiopie, **se sont mis en grève pour réclamer une amélioration de leur situation**. La Fédération industrielle du syndicat des travailleurs du textile, du cuir et de la confection éthiopienne (IFTLGWTU) explique qu'elle essaie d'organiser les salariés du parc depuis plus de deux ans sans, jusqu'ici, avoir eu une autorisation claire du gouvernement. La mise en place de syndicats est l'un des moyens les plus sûrs de garantir les droits des salariés.

GES, monde

Les chiffres des émissions de CO₂ de 2018 ne sont pas bons

L'Agence internationale de l'énergie (AIE) a [publié](#) le 26 mars des chiffres concernant la consommation d'énergie dans le monde en 2018 et les rejets de CO₂ qui en résultent. L'agence s'appuie sur une croissance mondiale de 3,7 % pour l'année écoulée. L'augmentation de la demande en énergie s'établit, quant à elle, à 2,3 % et met en évidence **un gain en efficacité énergétique que l'AIE juge médiocre** (+ 1,35 % en moyenne). L'empreinte carbone s'améliore également, mais très faiblement (- 0,6 %). De fait, si le mix énergétique évolue favorablement (les énergies renouvelables représentent 45 % de la demande supplémentaire en électricité), **cette amélioration est trop faible pour compenser l'augmentation de la consommation énergétique**. Au final, les [émissions de CO₂](#) dues à la consommation d'énergie ont donc progressé de 1,7 % en 2018 pour atteindre un taux historique de

33,1 GT. La part du [charbon](#) dans le bouquet énergétique mondial baisse, mais lentement. Il constitue encore la principale source d'électricité, la deuxième source d'énergie primaire et il est le premier contributeur aux rejets de gaz à effet de serre (la moitié environ des émissions tous usages confondus). La concentration moyenne annuelle de CO₂ dans l'atmosphère s'établit à 407,4 ppm en 2018 (en progression de 2,4 % par rapport à 2017) et l'intensité carbone du kW.h à 475 gCO₂/kW.h.

Climat, énergie

La construction des centrales à charbon recule, mais ce n'est pas suffisant

Un [rapport](#) publié par Global Energy Monitor, Greenpeace et Sierra Club indique que **depuis 2015, le nombre de centrales à charbon mises en chantier dans le monde a diminué de 84 %**. Cela résulte notamment de la baisse du coût des énergies renouvelables, de la mise à l'index du charbon par un nombre de plus en plus important d'investisseurs et de l'accroissement des politiques instaurées pour réduire les émissions de GES dues au charbon. La mise hors service de centrales à charbon se poursuit à un rythme record, en particulier **aux Etats-Unis**, où un [rapport récent](#) montre que **les trois quarts de l'électricité produite à partir du charbon sont désormais plus chers que celle générée par l'éolien et le solaire**. Pour autant, les rejets en provenance des centrales existantes ne permettent pas d'être sur une trajectoire compatible avec un scénario limitant l'augmentation de température de la planète à 2 °C. Par ailleurs, la Chine pourrait relancer la construction des centrales à charbon – suspendue ces dernières années –, ce qui serait d'autant plus préjudiciable que les centrales à charbon les plus modernes sont encore très polluantes, et significativement plus que les centrales au gaz.

Biodiversité, Malaisie

La Malaisie menace de saisir l'OMC après la directive européenne sur l'huile de palme

Le 13 mars, l'Union européenne a adopté un acte délégué définissant les matières premières comportant un risque élevé de modification indirecte de l'affectation des sols (CIAS), une décision qui laisse certaines ONG et des syndicats agricoles sur leur faim ([IE n° 297](#)). Ce document implique que **la culture de l'huile de palme entraîne une déforestation excessive** et que son utilisation dans les carburants doit être progressivement supprimée. De son côté, la Malaisie, deuxième producteur mondial d'huile de palme après l'Indonésie, a déclaré, le 16 mars, que cette décision constituait un « *acte politique calculé* » visant au retrait de ses exportations d'huile de palme du marché de l'Union européenne. Du coup, le pays, tout comme l'Indonésie auparavant ([voir IE](#)), menace de saisir l'OMC si l'Europe poursuit son action.

OUTILS, ANALYSES

Répartition des richesses. L'OCDE vient de publier une étude intitulée [Risks that Matter](#) réalisée auprès de plus de 22 000 personnes, issues de vingt et un pays de l'OCDE. Cette étude indique que près de 70 % des personnes interrogées considèrent que les gouvernements devraient taxer les riches plus qu'ils ne le font actuellement afin d'aider les plus pauvres.

Partage de valeur, France

Orienter les ressources des grandes entreprises sur les enjeux à long terme

Dans une tribune datée du 25 mars et publiée dans *L'Usine Nouvelle*, Gérard Mardiné, secrétaire national chargé de l'économie, de l'industrie et du développement durable au sein du syndicat CFE-CGC, appelle à transférer une partie des dividendes des grandes entreprises vers des investissements de

recherche et développement. **Un transfert de 20 milliards d'euros** (sur les 58 milliards générés par les entreprises du CAC 40 en 2018) participerait, selon lui, à l'amorce d'un cercle vertueux permettant aux entreprises d'être mieux armées pour financer la transition écologique, pour moderniser leur outil de production et pour développer le capital humain (emplois, formation et salaires). Les actionnaires, de leur côté, bénéficieraient d'une rémunération supérieure à celle enregistrée sur la période 2003-2006 et, ultérieurement, des bénéfices résultant des investissements supplémentaires. **La communauté y trouverait également son compte** : le chômage diminuerait grâce aux créations d'emploi générées par ces investissements, les prélèvements sociaux afférents baisseraient, les recettes fiscales augmenteraient grâce à la croissance de l'activité, les comptes publics s'amélioreraient, etc. L'auteur de la tribune demande au gouvernement d'inscrire des mesures allant dans ce sens dans la loi PACTE qui, malheureusement, en est déjà à sa phase de finalisation.

ENGAGEMENT

Impact des biens, justice, France, agroalimentaire

Tereos : des betteraviers saisissent le parquet antiterroriste

Dans son édition du 28 décembre 2017, *Impact Entreprises* faisait part des conclusions d'un rapport de l'agence Conflict Armement Research (CAR) qui révélait la découverte en Irak, dans les stocks de matériel militaire abandonné par les milices de Daech, de sacs de sorbitol produits par le groupe coopératif français Tereos, numéro deux mondial du sucre. Le sorbitol est un additif alimentaire au pouvoir sucrant. Mélangé à du nitrate de potassium, **il était transformé en carburant pour les roquettes fabriquées par l'Etat islamique**. Cette affaire rappelait la nécessité absolue, pour une entreprise, d'intégrer dans le champ de sa responsabilité élargie le contrôle de sa chaîne de distribution – ainsi que l'utilisation potentiellement malveillante ou illicite de produits, matériaux ou services détournés de leur utilisation première – et d'examiner les facteurs de risque pouvant aboutir à ces détournements.

A la suite de cette révélation, la direction de Tereos avait réagi en indiquant que ces sacs avaient été détournés à son insu et **qu'elle avait suspendu toute livraison de sorbitol dans les zones de conflits ou limitrophes de conflits dès qu'elle avait, à la fin de 2016, été informée de cette découverte par CAR**. Mais le 20 mars dernier, le journal satirique *Le Canard Enchaîné* a révélé que huit betteraviers avaient porté plainte contre X auprès du parquet antiterroriste du Tribunal de grande instance de Paris pour « *actes de terrorisme et de complicité d'actes de terrorisme* ». **Les plaignants affirment que deux autres livraisons ont été réalisées à destination de la Syrie, en février et juillet 2017**. Le groupe Tereos a immédiatement fait savoir qu'il saisissait à son tour le Procureur de la République d'une plainte en dénonciation calomnieuse. Dans son communiqué, il précise que cette attaque « *s'inscrit dans le cadre d'une vaste opération de déstabilisation du groupe [...] pour désorganiser [son] actuelle gouvernance* ». Pour mémoire, Tereos est, depuis plusieurs mois, l'objet d'une contestation de la part de plusieurs de ses membres, ce qui a provoqué une grave crise de gouvernance.

Justice. L'avocat de cinquante femmes et jeunes filles a déclaré le 27 mars avoir déposé une plainte contre la société américaine de logiciels cotée Salesforce.com pour la conception d'outils personnalisés permettant de vendre ces femmes à des fins sexuelles sur le site de petites annonces du géant américain Backpages.com. Le site a été fermé en avril 2018 pour avoir sciemment permis aux utilisateurs de publier des annonces relatives à la prostitution et à la traite d'êtres humains et pour les y avoir encouragés.

Climat. Un tribunal du district de Columbia a ordonné la suspension de tout nouveau forage sur une concession pétrolière située dans le Wyoming, dont le bail a été cédé par l'Etat américain en 2015-2016. La cour invoque le fait que le gouvernement n'a pas suffisamment pris en compte les implications en matière de changement climatique lors de la cession des droits et lui demande donc de produire une évaluation adéquate.

GES, Australie, mines

Des actionnaires demandent à Rio Tinto de limiter les rejets de GES de son « scope » 3

Le 15 mars, des actionnaires de la société minière anglo-australienne Rio Tinto, coordonnés par l'organisation à but non lucratif Market Forces, ont déposé un projet de résolution à l'ordre du jour de l'assemblée générale qui doit se tenir le 9 mai à Melbourne. **Le texte demande à la société de publier, à partir du rapport 2020,** des plans de transition conformes à l'objectif de l'accord de Paris visant à limiter le réchauffement de la planète à 1,5 °C. Les plans devront inclure des objectifs à court, moyen et long terme pour réduire les émissions de gaz à effet de serre des *scopes* 1, 2 et 3, ainsi que des stratégies détaillées pour atteindre ces objectifs. Pour les porteurs du projet de résolution, les informations devront aussi décrire la manière dont les dépenses d'investissement seront alignées sur les objectifs de l'accord de Paris et la façon dont la rémunération des dirigeants les incitera à mettre en œuvre ces plans. Rio Tinto a été classé par le [CDP](#) au 24^e rang au sein des cent plus importants émetteurs mondiaux de GES (qui représentent 71 % des rejets de l'industrie mondiale).

Sans surprise, le conseil d'administration de la société a appelé à voter contre la résolution. Dans son argumentaire, il indique notamment qu'une nouvelle analyse est en cours, actif par actif, afin de fixer de nouveaux objectifs pour les *scopes* 1 et 2 (qui seront publiés en 2020), que l'analyse est basée sur un maintien de l'augmentation de la température à 2 °C, se référant ainsi à un scénario de développement durable retenu par l'Agence internationale de l'énergie. Par ailleurs, le conseil d'administration indique que les émissions relevant du *scope* 3 [qui représentent plus de dix-huit fois les rejets des *scopes* 1 et 2, NDLR] proviennent surtout des aciéristes chinois et que même si le groupe adhère à de nombreuses initiatives visant à faire évoluer les technologies, **il a peu d'influence sur ses fournisseurs et ne peut donc s'engager sur un objectif.** Bien que l'exigence de la réglementation australienne ne laisse presque aucune chance à une approbation du projet de résolution, l'initiative des actionnaires australiens montre bien la tendance qui se développe sur le front de l'urgence climatique, ainsi que l'importance du *scope* 3, encore bien peu pris en compte par les entreprises, mais qui constitue un enjeu central dans le cadre d'une approche RSE.

ENTREPRISES

Corruption, Etats-Unis, biens et services industriels

Les pratiques de corruption constituent un passif lors de la cession d'entreprise

En décembre 2014, l'assemblée générale des actionnaires du groupe Alstom avait entériné la décision de vendre le pôle Energie du groupe à General Electric. La cession de ce fleuron de l'industrie française avait fortement marqué les esprits et défrayé la chronique. Et ce, d'autant plus que dans le même temps, l'entreprise était condamnée par les autorités américaines à verser une amende record de 772 millions de dollars **pour des faits de corruption, notamment en Indonésie.** Pour certains, General Electric aurait manipulé le Department of Justice américain pour précipiter la vente. C'est en tous les cas la

thèse du livre *Le Piège américain* (janvier 2019), coécrit par Frédéric Pierucci, ancien directeur monde de la division chaudière d'Alstom. Ce dernier a purgé une peine de prison de vingt-cinq mois aux Etats-Unis dans le cadre de ce dossier.

Mais Alstom avait déjà été impliqué dans de nombreuses autres affaires, au point que le fonds souverain norvégien l'avait, en 2011, mis sous [surveillance](#) pour une période de cinq ans. Les conséquences des pratiques de cette période n'ont pas pour autant pris fin avec la vente des actifs du groupe français à l'entreprise américaine, puisque la Banque africaine de développement (BAD) a annoncé le 22 mars dernier **qu'elle interdisait à deux anciennes filiales d'Alstom**, détenues par General Electric depuis 2015, de participer à des appels d'offres pendant une période pouvant aller jusqu'à soixante-seize mois. Ces deux sociétés, rebaptisées Alstom Egypt for Power Projects et GE Power Systems après leur acquisition, sont accusées d'avoir procédé, en 2006 et 2011, à des versements illicites afin d'influencer des fonctionnaires impliqués dans le processus de décision de deux appels d'offres en Egypte pour des générateurs destinés à des turbines à vapeur. La période d'exclusion peut être réduite à quarante-huit mois si les entreprises se conforment rapidement à toutes les conditions de l'accord. Mais elle peut également être élargie à d'autres banques multilatérales de développement en vertu de l'Accord d'exécution mutuelle des décisions d'exclusion.

Lobbying, Etats-Unis, restauration

Aux Etats-Unis, McDonald's ne fera plus pression pour limiter les hausses de salaire

L'examen de la politique générale d'une entreprise en matière de rémunération doit, à tout le moins, chercher à savoir si cette politique est équitable (un paramètre déterminant dans le maintien de la cohésion interne) et si elle permet à l'ensemble des salariés de vivre dignement de leur travail. A cet égard, il convient de poser les questions relatives au **salaire minimum** dans les pays d'implantation et au salaire de subsistance. Souvent, ce dernier devrait être supérieur au salaire minimum. Cela étant, l'instauration d'un salaire minimum dans un pays ou une région reste pour bon nombre de militants en faveur d'une plus grande justice sociale une première étape incontournable. **Aux Etats-Unis, le mouvement visant à porter le salaire minimal à 15 dollars de l'heure gagne du terrain.** Ainsi, le 28 mars, le Maryland a été le sixième Etat à adopter une loi allant dans ce sens. Actuellement établi à 10,10 dollars de l'heure, il sera progressivement relevé pour atteindre 15 dollars en 2025. Mais les opposants à ces mesures sont nombreux et certaines entreprises sont impliquées, directement ou indirectement, dans des campagnes de lobbying désireuses de contrer les avancées réglementaires sur ce point. **Dans une lettre adressée le 26 mars à la National Restaurant Association**, McDonald's a annoncé que désormais, il ne mobiliserait plus ses ressources, y compris dans des actions de lobbying, pour s'opposer à la progression du salaire minimal, que cela soit au niveau local, fédéral ou des Etats fédérés. L'entreprise va également mettre un terme à sa participation aux efforts expressément engagés par la National Restaurant Association pour contrecarrer les augmentations de salaire. Selon le *Washington Post*, l'association aurait déjà mené des opérations de lobbying sur cette problématique dans plus de trente Etats.

Rémunération des dirigeants, Etats-Unis, automobile

Ford : bénéfices et effectifs en baisse, rémunération en hausse pour le directeur général

Ford a annoncé le 15 mars qu'il réduirait ses effectifs en Allemagne de plus de 5 000 salariés et au Royaume-Uni d'un nombre encore indéterminé de salariés. Cette déclaration confirme les annonces faites à la fin de 2018 et au début de 2019 sur la mise en place d'un **grand plan de restructuration visant à économiser 11 milliards de dollars au niveau mondial**. Ce plan touchera surtout l'Europe,

mais aussi le Brésil et la Chine. En France, la fermeture de l'usine de Blanquefort en Gironde a été très médiatisée. Mais les réactions sont également très importantes en Allemagne, notamment sur le site de Saarlouis, et au Brésil, après l'annonce de la fermeture du site de São Bernardo do Campo. De leur côté, les salariés de la coentreprise Ford Sollers, en Russie, anticipent une décision négative les concernant en préparant une grande campagne médiatique. Cette succession de mauvaises nouvelles accompagne des résultats très médiocres pour 2018 sur tous les continents, à l'exception de l'Amérique du Nord. Cela étant, bien que le résultat ait été réduit de moitié au cours de l'année écoulée par rapport à 2017 et que le cours de l'action ait diminué de 40 % entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2018, **la rémunération du directeur général de Ford, James Hackett, a progressé de 1 million de dollars pour atteindre 17,8 millions.** Bien que le mode de calcul de la rémunération soit très longuement détaillé dans la [schedule 14A](#), également publiée le 15 mars, et qu'il tienne notamment compte de l'occupation du poste de directeur général pour une année complète (la nomination datant du 19 mai 2017), il n'est pas certain que cette disparité de destin soit appréciée par les salariés pour qui 2019 s'annonce difficile.

Emploi, Afrique du Sud, métallurgie

Politique sociale à deux vitesses chez ArcelorMittal South Africa

L'appel à la grève de l'Union nationale des ouvriers de la métallurgie d'Afrique du Sud (National Union of Metalworkers of South Africa – Numsa) engagé le 11 mars à l'encontre de d'ArcelorMittal South Africa (Amsa) se poursuit. **Le syndicat accuse Amsa de faire largement appel à un personnel extérieur sous-payé** (1 000 personnes environ selon le syndicat) employé dans des conditions précaires et qu'il juge dangereuses. La Numsa affirme que les travailleurs mis à la disposition d'Amsa par les sociétés Real Tree Trading et Monyetla Services devraient, à qualification et expérience équivalentes, être rémunérés au même niveau que les salariés du groupe métallurgiste (alors leur salaire est 50 % inférieur) et intégrés aux effectifs au bout de trois mois, conformément à la législation. De son côté, Amsa estime que les deux sociétés susnommées ne sont pas des agences d'intérim (*labour brookers*), mais des sociétés de service indépendantes et qu'en conséquence, les travailleurs ne bénéficient pas de ces possibilités. Par ailleurs, l'entreprise réfute l'accusation selon laquelle les ouvriers des sous-traitants seraient employés dans des conditions plus dangereuses que celles des salariés du groupe.

Bulletin d'abonnement

Prix de l'abonnement d'un an à **Impact Entreprises**, soit 22 lettres électroniques : 117 euros.

ORGANISATION/SOCIETE	
NOM/PRENOM	
FONCTION	
ADRESSE	
CODE POSTAL/VILLE	
PAYS	

Adressez vos commandes d'abonnement à :

CFIE, 19 rue des Trois Frères – 75018 Paris